

ADAPT : RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT « LESCOEUR »



Le bâtiment « Lescœur » de l'ADAPT gardera son allure actuelle. Illustration non contractuelle.

Dans le cadre de son Plan local d'urbanisme, la Ville s'est engagée à protéger son patrimoine bâti et les bâtiments qui possèdent une qualité architecturale remarquable. Pendant quinze mois, le complexe et ambitieux permis déposé par l'ADAPT a été instruit. Retour sur ce projet et ses exigences.

Nous en avons parlé dans le dossier du dernier magazine de janvier, c'est un important chantier qui devrait commencer dans les prochains mois rue Dailly. Propriété de l'ADAPT, les bâtiments qui font face au commissariat ont été occupés jusqu'en novembre 2010 pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées comme centre de médecine et de rééducation. L'association a inauguré son centre de réimplantation de

Châtillon le 19 décembre 2012. Celle-ci en supporte aujourd'hui le financement qui pèse lourdement sur son budget, elle est donc contrainte au travers de la concrétisation de ce projet de vendre son site de Saint-Cloud.

Le positionnement de la Ville pour garantir un projet cohérent et respectueux de l'histoire des lieux

Quand un bâtiment est en vente, une commune peut le cas échéant le préempter, celle-ci étant prioritaire sur l'achat de tout bien mis en vente. Dans le cas de l'ADAPT, le montant s'élevait à plusieurs millions d'euros. La Ville ne pouvait préempter car, outre le prix d'acquisition, une simple réhabilitation du bâtiment était impossible compte tenu de l'état de dégradation avancé du bâti et de ses fondations, datant du XIX^e siècle. Néanmoins, la Ville a été très vigilante et exigeante quant à la préservation des éléments soumis au classement, du bâtiment Napoléon III dit « Château du Pélican » ou « Pavillon Lescœur » (façades et gabarits nord, ouest et sud). Ceux-ci, selon les prescriptions du

PLU, devront être reconstruits à l'identique, en suivant la technique de l'anastylose : le bâtiment sera démonté pierre par pierre, toutes numérotées, l'ensemble sera mis de côté, le temps de réaliser des fondations de nature à garantir sur le long terme la stabilité des bâtiments et de la rue Dailly. Le projet a été validé par l'architecte des Bâtiments de France et, de plus, le promoteur pressenti a fait intervenir, dès la conception du projet, un architecte des Monuments historiques afin d'assurer l'harmonie des futures constructions rue Dailly, ainsi que la mise en œuvre dans les règles de l'art de la reconstruction à l'identique du bâtiment Napoléon III.

Garantir la pérennité du soutènement de la rue Dailly

Autre aspect fondamental de ce chantier : la fragilité des fondations et des bâtiments existants qui servent de soutènement à la rue Dailly. Le principe de construction retenu permet de consolider le soutènement de la rue : un ouvrage de soutènement en béton appelé « *paroi parisienne ou berlinoise* » pérennisera les structures et assurera à long terme la tenue de la rue. ■